

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
de la séance du Conseil municipal
du 2 octobre 2019**

(Exécution de l'article 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le 2 octobre 2019 à 19 heures, le Conseil Municipal de Challes-les-Eaux, dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Josette REMY, Maire.

Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

Etaient présents : 22 personnes

BILLARD Bernard, CLANET Jean-Claude, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, EXCOFFON Jeanne, GAYET Gérard, GRUNENWALD Ginette, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, MELE Gina, MEUNIER Maurice, MULLER Claude, NADAUD Laurent, PALHEC-PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, PLUOT Gisèle, THEVENOT Yves et REMY Josette.

Absents : 4 ABOUDRAR Véronique, DI MEO-GUIGON Chrystel, DORDOLO Thierry, et REFFO Clotilde

Absents représentés : 3

Conformément à l'article L 2120-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :

AVRY Pascal donne pouvoir à GAYET Gérard

ETEOCLE Richard donne pouvoir à Jean-Claude CLANET

GROSJEAN Daniel donne pouvoir à Josette REMY

Votants : 25

Monsieur Julien DONZEL est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 28 août 2019.

FINANCES (Josette REMY)

DCM201991 : Complément du tarif d'occupation du domaine public

A l'unanimité : APPROUVE ces tarifs supplémentaires à compter du 3 octobre 2019

INTERCOMMUNALITE (Josette REMY)

DCM201992 : Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage (SDAHGV).

Le Conseil municipal, après délibération :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention PALHEC-PETIT Colette et LOPEZ Marie-Christine :	2

- formule un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2019-2025 (document ci-joint).

URBANISME (Solange PLAISANCE)

DCM201993 : Convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL Savoie, 81 avenue Charles Pillet

A l'unanimité : approuve la convention de portage foncier avec l'EPFL (ci-jointe)

DCM201994 : Revente par l'EPFL de la Savoie, 172, rue Reignier

A l'unanimité :

- autorise l'EPFL de la Savoie de vendre la parcelle E n°65 directement au porteur de projet au prix de 300 000€
- autorise Madame le Maire à vendre la parcelle E n° 61 directement au porteur de projet pour une surface de 396m² au prix de 100 000€

FONCIER (Josette REMY)

DCM201995 : Acquisitions foncières - régularisation

A l'unanimité, décide : d'acquérir ces 122m² pour la somme de 6 100 €

DCM201996 : Incorporation au domaine public

A l'unanimité :

- **incorpore** l'ensemble des parcelles ci-dessus dans le domaine public de la commune
- demande aux Services fonciers de les incorporer au domaine public non cadastré.

TRAVAUX – ENERGIE (Gérard GAYET)

DCM201997 : Renouvellement et actualisation du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune de [Challes les Eaux] entre la ville et GRDF

A l'unanimité :

- approuve le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF joint en annexe à la présente délibération
- autorise Madame la Maire à signer, pour une durée de 30 ans ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune avec GRDF et toutes pièces afférentes.

DCM201998 : Instauration du principe de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP chantier) pour les chantiers provisoires sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz

A l'unanimité :

- instaure ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,
- instaure ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz,
- fixe le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

DCM201999 : Montant 2019 de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

A l'unanimité :

- calcule la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 ;
- fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 36.59 % applicable à la forme de calcul issu du décret précité.

CULTURE (Julien DONZEL)

DCM2019100 : Convention de fonctionnement du réseau « le Bouquet des Bibliothèques »

A l'unanimité : approuve la convention de fonctionnement du réseau « Bouquet des bibliothèques »

DCM2019101 : Demande de subvention auprès de la Région AuRA

A l'unanimité : sollicite auprès de la région la subvention la plus élevée possible

PERSONNEL (Ginette GRUNENWALD)

DCM2019102 : Mise à disposition de l'éducateur sportif communal, fonctionnaire titulaire à temps complet, au profit de L'Association de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de la Ravoire (AMEJ)

A l'unanimité : APPROUVE cette convention et AUTORISE Madame le Maire à la signer avec l'AMEJ

DCM2019104 : Transformation d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à TNC 32,5/35^{ième} en poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à TNC 32,5/35^{ième}

A l'unanimité : APPROUVE la transformation d'un des 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à TNC 32,5/35^{ième} en poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à TNC 32,5/35^{ième}.

FINANCES (Josette REMY)

DCM2019103 : Décision modificative n°6 Budget de la commune

A l'unanimité : Approuve la décision modificative de crédits n° 6 sur le budget de la commune.

Information au Conseil municipal (Josette REMY)

DCM2019105 : Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Madame le Maire,
Josette REMY

The image shows a handwritten signature in black ink on the left, and a circular official stamp in blue ink on the right. The stamp contains the text "MAIRIE de CHALLES-LES-EAUX" around the top edge and "(Savoie)" at the bottom, with a central emblem depicting a building and a tree.